

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE PERTUIS

OBJET : Délégation de fonction aux Conseillers Municipaux avec délégations spéciales

Le Maire de la Ville de Pertuis,

VU La délibération 26.DGS.097 du 28 Mars 2026 du Conseil Municipal relative à l'élection du maire de la Commune de Pertuis,

VU la délibération 26.DGS.098 du 28 Mars 2026 du Conseil Municipal par laquelle Madame Naïs MENGIN, Monsieur Jacques BARONE, Madame Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA, Monsieur Michel AUTRAN, Madame Christine GIULIANOTTO, Monsieur Jean-Michel APPLANAT, Madame Anne-Marie LUCHETTI, Monsieur Patrice CHASSAGNE et Madame Geneviève CLEMENT ont été élus adjoints au maire,

VU l'arrêté 26.DGS.359 en date du 1^{er} avril 2026 qui donne délégation de fonction aux adjoints,

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L 2122.18 Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au maire la possibilité de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs conseillers et non l'ensemble de ses fonctions,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la bonne marche de l'administration communale et la continuité du service public local,

ARRETE

Article 1 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté 26.DGS.360 du 1^{er} avril 2026.

Article 2 :

Délégation de fonction est donnée à **Monsieur Jérôme NARBONNE**, conseiller municipal de la ville de Pertuis, en qualité de **conseiller spécial auprès du Maire**.

Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions accordées aux autres conseillers municipaux dans ces domaines.

La présente délégation de fonction emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

Article 3 :

Délégation de fonction est donnée à **Monsieur Julien POGOLOTTI**, conseiller municipal de la ville de Pertuis, en matière de **sécurité, prévention sociale, quartiers prioritaires, circulation, Comité Communal Feux de Forêts, correspondant incendie et secours, correspondant défense, associations patriotiques**.

Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions accordées aux autres conseillers municipaux dans ces domaines.

La présente délégation de fonction emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

Article 4 :

Délégation de fonction est donnée, à **Monsieur Pierre CRUMIERE**, conseiller municipal de la ville de Pertuis, en matière de **d'éducation, enfance, petite enfance, jeunesse et restauration collective**.

Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions accordées aux autres conseillers

municipaux dans ces domaines.

La présente délégation de fonction emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

Article 5 :

Délégation de fonction est donnée à **Monsieur Thierry NICOLAS**, conseiller municipal de la ville de Pertuis, en matière **d'action sociale, aides légales et facultatives, lutte contre la précarité, travailleurs sociaux et lutte contre l'isolement**.

Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions accordées aux autres conseillers municipaux dans ces domaines.

La présente délégation de fonction emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

Article 6 :

Délégation de fonction est donnée à **Monsieur Djivan DER VARTANIAN**, conseiller municipal de la ville de Pertuis, en matière de **communication et réseaux sociaux**.

Cette délégation s'exerce par priorité sur les délégations de fonctions accordées aux autres conseillers municipaux dans ces domaines.

La présente délégation de fonction emporte délégation de signature pour :

- prendre tout acte à caractère décisoire ou non décisoire
- la certification du service fait et l'établissement des certificats administratifs de toute nature

Article 7 :

La présente délégation prendra effet à compter de l'accomplissement de l'ensemble des formalités d'affichage, de publication et de transmission aux services de l'état en charge du contrôle de légalité.

Article 8 :

Le présent arrêté peut être contesté par un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans les deux mois suivant les formalités prévues à l'article 29.

Article 9 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- notifié à l'intéressé,
- affiché au siège de la Mairie
- inscrit au registre des actes et publié au recueil des actes administratif de la Mairie.

Le Maire,
Aurélien AUCLAIR.



Ampliation en sera transmise à
Monsieur le Préfet de Vaucluse
Monsieur le trésorier principal

Fait à Pertuis le 3 avril 2026

Transmis en Préfecture de Vaucluse et affiché le : 08 avril 2026

